Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501059-20260402-DELCNE2026024-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 2 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBREE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DE LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, LE BORGNE Isabelle, JOUAULT Pascal, BELLIER Christian, HASLÉ Christelle, GÉRARD Patrick, DE LA BOUÈRE Valérie, AUPIED Isabelle, MICHAUD Sébastien, SURY Matthieu, GENDRY Carine, POTEVIN Pauline, PARAGE Virginie, COUDRAY Damien, BILLON Alexandre.

Absent(e)s excusé(e)s : BELLIER Sakina.

Absent(e)s : /.

BELLIER Sakina donne pouvoir à LE BORGNE Isabelle.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 18
Nombre de pouvoirs : 1
Date de Convocation : 27 mars 2026.

Madame LE BORGNE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

N° 2026.024 – Aménagement du bourg : avenant n° 1 au marché du lot 1

L'avenant n° 1 de l'entreprise FTPB pour les travaux de requalification et sécurisation des rues d'Anjou, des Lilas, de la Valière, Georges Hévin et de Bretagne, concerne l'avenue des Lilas.

Après analyse en laboratoire, la nature de la voirie nécessite un renforcement de la nouvelle structure pour un coût de 76 525,04 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 19 voix l'avenant n° 1 présenté,
- **Autorise** le Maire à le signer et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,